



Dernières infos sur le déménagement



Site complémentaire

La direction générale de l'Insee a confirmé son souhait de ne pas reconduire le bail de MK2. La surface de bureau dans le bâtiment White reste cependant nettement inférieure à celle de MK1 et MK2 réunis et cette exigüité impliquera une détérioration de l'espace disponible pour les agents. Au-delà des nouvelles conditions de travail moins favorables pour les agents, cette décision de s'installer dans un bâtiment plus petit montre la volonté de réduire les effectifs. Pire cela confirme qu'il est complètement exclu de les revoir à la hausse, à une échéance même lointaine ! Que doit-on en déduire ? Que l'Insee n'a pas la volonté d'élargir ses missions, ni même de maintenir des effectifs cohérents pour mener à bien celles déjà existantes ? Cela n'est pas un bon signal pour le présent ni l'avenir, et dévalorise le travail de service public que nous effectuons !

Par ailleurs, la direction nous a communiqué le coût des baux de MK2 (mais pas les baux eux-mêmes) : 3,3 millions d'€ par an. Nous avons fait remarquer que cette somme ne figurait pas sur les plans de financements disponibles sur l'intranet :

<http://www.agora.insee.fr/jahia/webdav/site/dg->

[sg/shared/budget_finances_controle_interne/budget/PDF2017_11C101_revT1_tableauxSynthese.zip](http://www.agora.insee.fr/jahia/webdav/site/dg-sg/shared/budget_finances_controle_interne/budget/PDF2017_11C101_revT1_tableauxSynthese.zip)

Dans la rubrique « loyers » pour la DG, en dehors de Metz, on voit que les loyers représentent 1 026 700 €. La direction nous a expliqué que les loyers de MK2 n'étaient pas inscrits au budget de l'Insee mais à celui du SEP (services de l'environnement professionnel)... mais elle n'a pas su nous expliquer à quoi correspondait le million d'euros de loyers pour la DG !

En outre, nous avons fait remarquer que le coût du loyer de MK2 était exorbitant : 459 € par mètre carré, soit beaucoup plus que le prix du marché ! La direction n'a pu nous donner aucune explication sur ce gâchis d'argent public !

Ne serait-il pas possible de prolonger le bail d'une partie de MK2 en cessant de payer un prix exorbitant au regard des prix du marché ? Pour 600 000 € (le budget dont dispose l'Insee pour le site supplémentaire), il serait possible de prolonger (au moins) un des trois baux de MK2 !

Mais la direction persiste à vouloir un site complémentaire sans bureau (une surface d'environ 1 500 mètres carrés de SUB¹ à moins de 7mn à pied de White). Quel gâchis ! Elle évoque la possibilité d'espaces « partagés » pour accueillir des visiteurs extérieurs ou des stagiaires (qui seraient alors mis à l'isolement). Ce projet est absurde, et nous demandons toujours à ce que la volonté d'un grand nombre d'agents de la DG (exprimée lors de deux consultations) soit respectée : il faut une surface complémentaire de bureaux !

1 La surface utile brute (SUB) est égale à la surface de plancher, déduction faite des :

- Éléments structuraux : poteaux, murs intérieurs, cloisons amovibles ;
- Circulations verticales.

La surface utile brute peut se décomposer en trois éléments :

- Circulations horizontales ;
- Locaux à caractère social ou sanitaire ;
- Surfaces effectivement réservées au travail (bureaux, ateliers, laboratoires, etc). Cette dernière surface correspond à la surface utile nette.

Le télétravail pour pallier le manque d'espace ?

La direction considère que ce manque d'espace bureau pourrait être compensée par le développement du télétravail et l'installation de postes nomades dans le bâtiment qui sera retenu comme annexe.

Or si le télétravail n'est pas forcément défavorable aux agents qui souhaitent l'obtenir, il n'est pas toujours envisageable pour ceux qui ont des interactions régulières avec des interlocuteurs. Par ailleurs, le télétravail doit rester un choix pour les agents et ne doit pas être envisagé comme une solution à un manque d'espace dans les locaux de la direction générale.

Enfin, le télétravail n'a pas vocation à être réalisé sur l'ensemble du temps de travail de l'agent. L'agent devra de toute façon revenir travailler sur site. Si cela est une norme dans les grandes institutions qui proposent le télétravail, c'est notamment pour permettre une cohésion des équipes et ne pas mettre en situation d'isolement les agents en télétravail.

Dès lors, le télétravail n'est pas une solution en termes d'espace de bureau, les télétravailleurs devant conserver un poste de travail. Ne plus avoir de poste attribué serait un bouleversement dans l'organisation du travail à l'Insee et un recul considérable dans les conditions de travail offertes aux agents !

La direction envisage aussi d'utiliser l'annexe comme un lieu de télétravail. Dans son mail aux agents du 3 mai, elle envisage l'annexe comme "un espace de quelques centaines de m² pour des usages ponctuels : accueil de personnes de passage, espaces de confidentialité, de réunion, de télétravail... ". Sont-ce les télétravailleurs de la DG qui travailleraient dans l'annexe pendant leurs jours non « télétravaillés » ? Cela ne correspond en aucun cas aux besoins de cohésion et d'échanges entre agents.

La direction parle aussi d'y accueillir des personnes de passages. Parle-t-on des stagiaires et prestataires ? En effet, White ne devrait avoir qu'une dizaine de bureaux "non affectés", destinés à accueillir au plus 26 personnes pour des usages temporaires ; il est donc fort possible que tous les stagiaires et prestataires ne puissent pas travailler à proximité comme c'est le cas aujourd'hui. La direction ne semble pas craindre les problèmes « d'éloignement, de service rendu (fermeture du restaurant Agraf en 2018), [...], de risque d'isolement des équipes » (risque qu'elle invoque pour nous entasser tous dans White) pour ces « personnes de passages ».

« Accompagnement du changement »

La direction a recours à un prestataire privé pour faire sa communication. Des groupes de travail ont été lancés : pour nous apprendre à cohabiter dans des bureaux et pour nous initier aux « pratiques éco-responsables ». Alors qu'un large appel a été lancé aux agents pour s'inscrire dans ces groupes, seuls 45 agents se sont déclarés « intéressés ». C'est un échec complet pour la direction. Nous dénonçons ce gâchis d'argent public et cette infantilisation des agents. Les soucis qui se poseront à White ne seront pas dus à un manque de savoir-vivre des agents mais tout simplement à un manque de place.

Organisation du ménage à White

La direction nous a informé que les plages d'intervention des équipes de nettoyage ont été déplacées en début de matinée. C'est inacceptable pour les agents d'entretien qui travaillent actuellement à MK1 et MK2. Ceux qui travaillent actuellement le soir à l'Insee ont un travail ailleurs le matin. Un changement d'horaire impliquerait donc la perte d'un des deux emplois. L'été dernier leur employeur (TFN Propreté Atalian) avait déjà cherché à changer leurs horaires. Les agents d'entretien, soutenus par les syndicats de l'Insee, avaient collectivement marqué leur refus, et leur employeur avait dû renoncer. La direction a convenu avec nous que le changement d'horaires ne répondait à aucune demande de l'Insee : il faut donc que la direction de l'Insee impose à TFN le maintien des contrats actuels sans modifier les horaires.

Par ailleurs, la direction nous a dit qu'ils prévoyaient une modification de l'organisation du ménage : au nom de l'écologie, chacun serait invité à mettre ses déchets dans des sacs pour les déposer dans des points de collecte. Les agents d'entretien ne passeraient plus dans les bureaux. Cela permettrait à TFN de se débarrasser de plusieurs agents d'entretien. Ce temps de passage dans les bureaux est aussi un moment de travail moins intense et un moment où agents de l'Insee et agents d'entretien se croisent. Supprimer cette tâche, rendrait le travail des agents d'entretien plus dur, plus monotone et moins humain. Nous refusons ces détériorations de conditions de travail et nous exigeons que tous les agents d'entretien qui le souhaitent puissent continuer à travailler correctement à White. Nous n'avons, bien sûr, rien contre les pratiques écologiques, mais l'écologie ne doit pas être instrumentalisée contre le bien-être des salariés !

Des informations en bref

Vestiaires

La direction ne prévoit pas de vestiaire fermé dans White. L'Inspecteur de santé et sécurité au travail a rappelé lors d'un CHSCT_C que les vestiaires sont obligatoires dans les espaces dédiés à l'hygiène (douches, par exemple). En revanche, il a été émis que la responsabilité pénale de l'Insee pouvait être invoquée si, à l'occasion de plainte pour vol, il est établi qu'elle n'a pas mis à la disposition des agents les diligences nécessaires.

Calendrier

Le déménagement à White s'effectuerait de la mi-février à début avril, sur une plage de 6 semaines. Alors que des dates circulent déjà dans les services, les dates de déménagement ne seraient communiquées aux agents qu'à la rentrée prochaine.

Cantine

La cantine de White sera ouverte dès le premier jour du déménagement, ce qui est une bonne chose. Côté négatif, celle de MK2 sera fermée dès ce premier jour.

Transparence

La direction a envoyé dans son mail du 3 mai la « fiche présentée en CTSCR », cette fiche est le compte-rendu fait par la direction de la réunion de « dialogue social » sur le déménagement du 8 mars. Ce compte rendu avait été envoyé pour avis aux personnes présentes à cette réunion. La liste CGT-SUD y avait apporté quelques modifications (vous trouverez cette dernière version en PJ). Nous nous étonnions notamment de la définition inscrite pour la surface utile nette² (SUN). En effet dans ce document la direction comptabilise les zones de circulation dans la SUN, ce qui ne correspond pas à la définition conventionnelle. Nous trouvions déjà que White n'était pas suffisamment grand pour tous nous accueillir, espérons que les chiffres diffusés ne s'appuyaient pas sur de mauvais calculs mal estimés.

Nous contacter

La messagerie des syndicats locaux :

:DG75-MK1-Syndicat CGT

:DG75-MK2-Syndicat CGT

:DG75-Syndicat SUD

² Surface utile nette

Il s'agit de la surface utile effectivement réservée au travail (surfaces administratives, de recherches fondamentales, de stockages, de production et assimilées).

Elle est obtenue en déduisant de la surface utile brute les circulations horizontales, les locaux sociaux et les sanitaires.

Il s'agit d'une surface conventionnelle, définie par la Charte de l'Expertise en Évaluation Immobilière.